



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers de bloc opératoire

Question écrite n° 101898

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE) face à la déqualification de leur profession. L'IBODE est un infirmier qui a suivi pendant 18 mois une formation après l'obtention du diplôme d'État d'infirmier pour acquérir les compétences nécessaires et spécifiques pour exercer en bloc opératoire. Il met ainsi en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions, à la spécificité des patients, au travail en zone protégée et à l'utilisation de dispositifs médicaux. Face à la non obligation d'être qualifié en bloc opératoire, les IBODE sont de moins en moins présents et le personnel qualifié parti, ou sur le point de partir à la retraite, n'est pas remplacé. Ainsi, les associations professionnelles observent une déqualification du personnel et s'inquiètent de voir diminuer les élèves suivant cette formation. Dans un souci de sécurité des patients et de qualité des soins, les IBODE attendent la mise en place de nouvelles mesures. À cet effet, Ils proposent : la suppression des deux années d'exercice obligatoires pour passer les épreuves d'admission permettant une continuité dans la démarche de formation ; la mise en place d'un texte rendant obligatoire la formation pour les établissements publics et privés ; l'exclusivité d'actes pour les IBODE ; la présence obligatoire d'un IBODE au minimum pour chaque intervention, comme demandé pour la chirurgie cardiaque ; la reconnaissance salariale au travers d'une même grille indiciaire pour les IBODE, les IADE, et les puériculteurs. Face à cette situation, il lui demande de lui indiquer ce que le Gouvernement entend mettre en place pour répondre aux inquiétudes de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101898

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)